

Filière viande bovine : Bruno LE MAIRE fixe les priorités de la filière suite au rapport préliminaire de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Paris

06/01/2011



Suite à la demande de Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, le 9 novembre dernier, à l'occasion de la réunion avec l'interprofession bovine, Philippe CHALMIN, Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, a remis son rapport préliminaire sur la filière viande bovine.

Au regard de ces premiers résultats, Bruno LE MAIRE a demandé qu'un rapport définitif lui soit présenté au mois de juin prochain. Ce rapport comportera des données complémentaires et affinées. Pour ce faire, il a demandé la mise en place d'un groupe de travail spécifique élargi à tous les acteurs de la filière.

Bruno LE MAIRE a rappelé la nécessité de poursuivre le travail structurel sur la filière, déjà engagé notamment dans le cadre des plans de développement annoncés le 15 septembre 2010 à Rennes au Salon international de l'élevage. Le ministre a fixé plusieurs priorités, afin de permettre aux producteurs d'être mieux rémunérés :

- La réduction des coûts de production en modernisant les exploitations notamment par la performance énergétique et en contractualisant avec les acteurs des filières végétales pour lisser la volatilité des prix de l'aliment : une première réunion de travail s'est tenue avec les représentants des filières d'élevage et végétales ce 6 janvier. Bruno LE MAIRE leur a demandé de lui remettre leurs premières propositions d'ici le 15 février prochain pour une mise en œuvre avant la prochaine campagne en juillet 2011.
- Le développement des débouchés avec des produits plus adaptés à la demande et un travail sur l'ouverture de marchés à l'export ;

- L'amélioration des performances de l'aval de la filière en modernisant l'abattage : Bruno LE MAIRE a annoncé le lancement d'un audit sur l'abattage dont les résultats devront être remis d'ici l'été 2011 ;
- La modernisation de l'organisation de la filière en développant les contrats, afin de permettre aux éleveurs d'adapter leur production en fonction de la demande et d'avoir une visibilité sur leurs débouchés. Le ministre souhaite que soit menée une réflexion stratégique de la filière par bassin de production.
- [Rapport préliminaire Filière bovine de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires \(PDF - 626.1 ko\)](#)
- [Note d'orientation filière bovine \(Philippe Chalmin\) \(PDF - 40.5 ko\)](#)

Contacts presse :

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax : 01 49 55 40 39

cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11